BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2024 - N°20

MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR

L'ÉDITO DU MAIRE

Je vous souhaite, avec les élus et le personnel communal, de bonnes vacances estivales. J'espère qu'elles vous permettront de faire une pause, voire de s'évader quelques jours en famille pour les plus chanceux.

La kermesse de l'école et la fête du village (organisée par l'ABCL) marquent le début de l'été avant de se revoir en septembre, autour d'autres activités.

Cet été sera marqué par les Jeux olympiques et paralympiques, dont une épreuve aura lieu non loin de notre village ; il s'agit du cyclisme avec la course en ligne hommes, qui fait une boucle passant par Vicq.

Je vous rappelle que l'ensemble des élu(e)s , mobilisé(e)s pour vous, restent disponibles sur rendez-vous en mairie si nécessaire.

Grégoire Corby,
Le Maire

ACTUALITÉS

Travaux de toiture de l'école

Dès le jeudi 4 juillet, **un échafaudage va être mis en place au niveau de la rue de la Mairie**, afin de réaliser les travaux de toiture de l'école élémentaire.

Ces travaux prévoient le **changement des tuiles et la mise en place de panneaux solaires** côté cour de l'école.

Soyez prudents et vigilants aux abords de l'école durant la durée des travaux (environ trois semaines) en raison du déchargement de matériel et de la mise en sécurité du chantier.

L'application ILLIWAP remplace Info-Flash

Pour être informés en temps réel sur l'actualité de votre commune, vous pouvez **télécharger gratuitement l'application ILLIWAP** (qui remplace déjà l'application Info-Flash) sur votre smartphone et sur ordinateur : https://station.illiwap.com/fr/public/78084

Vous pouvez **suivre l'actualité**, retrouver les **informations pratiques**, signaler un danger, une dégradation ou un dysfonctionnement, suivre les dates dans l'**agenda**, mais également découvrir ce qui se passe dans les autres communes ayant cette application.

Chaleurs - Eté 2024

Les vagues de chaleur ont des **impacts significatifs sur notre santé**, en particulier chez les populations vulnérables comme les personnes âgées et les enfants. Mais elles affectent aussi notre environnement (sécheresse, incendies de forêts…), notre agriculture, notre économie et notre vie sociale et culturelle.

Pendant une canicule ou une période de fortes chaleurs, il est nécessaire de :

- Boire régulièrement de l'eau ;
- Mouiller son corps et se ventiler ;
- Manger en quantité suffisante ;
- Ne pas boire d'alcool ;
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont inférieures à celles de la journée ;
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché…) ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Opération Tranquillité Vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ?
Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

Cette opération est totalement gratuite. Ce service permet d'orienter les patrouilles par la géolocalisation des habitations inscrites à l'opération, et d'y porter une attention toute particulière le temps de votre absence. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie, en utilisant la démarche dématérialisée sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033. Vous pouvez aussi vous rendre directement à la Gendarmerie de La Queue lez Yvelines, 88 rue nationale (01 34 86 40 01).

JOP 2024 : préparez vos déplacements !

L'Ile-de-France accueillera **du 26 juillet au 11 août 2024 les Jeux olympiques**, puis du **28 août au 8 septembre 2024 les Jeux paralympiques**.

Les routes et les transports en commun dans les Yvelines et à Paris **seront fortement utilisés**, et **vos trajets au quotidien impactés**. Sur le site **anticipierlesjeux.gouv.fr**, vous trouverez des conseils, des outils d'aide à la préparation de vos trajets, ainsi que toutes les informations sur les restrictions routières.

Certains administrés assisteront à la cérémonie d'ouverture. **Envoyez-nous vos plus belles photos** afin d'illustrer le prochain bulletin municipal et ainsi immortaliser ce moment.

Bonbonnes de protoxyde d'azote

Depuis quelques mois, les usines de valorisation énergétique des déchets et le centre de tri du SIDOMPE subissent l'**augmentation de la consommation des bonbonnes de protoxyte d'azote** (gaz utilisé dans l'industrie, dans le secteur de la restauration et, depuis peu, dans les soirées étudiantes comme gaz hilarant).

Pour des raisons évidentes de sécurité des agents et des dégâts occasionnés dans les usines, **les bouteilles doivent être apportées dans les déchèteries** (produits dangereux).

Il est interdit de les mettre dans les poubelles. Plus d'infos sur https://sidompe.fr.

RAPPELS CITOYENS

Nuisances sonores

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, **les règles de vie en collectivité sont à respecter**, que l'on soit locataire ou propriétaire. Il est nécessaire d'accepter et d'appliquer ces règles pour établir un cadre de vie agréable, tout au long de l'année.

En vertu de l'article R1336-5 du Code de la Santé et de l'Arrêté préfectoral n°2012346-0003 du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit, **tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit de jour comme de nuit.** Toute personne ne respectant pas les dispositions prévues, s'expose à des sanctions.

Les **travaux bruyants** (bricolage, jardinage, musique...), ainsi que les **sons provenant de rassemblements festifs** dans les jardins chez les particuliers, susceptibles de causer une gêne de voisinage **sont limités aux horaires suivants** :

- De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours de semaine ;
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- De 10h00 à 12h00 les dimanches.

Les **bruits d'activités professionnelles sont interdits** :

- Avant 7h00 et après 20h00 les jours de semaine ;
- Avant 8h00 et après 19h00 les samedis ;
- Les dimanches et jours fériés.

De jour comme de nuit, chaque citoyen a le devoir de respecter la tranquillité de son voisinage.

Collecte des déchets végétaux

Durant la période estivale, le ramassage des déchets verts est effectué **toutes les deux semaines**. Pour l'été 2024, les jours sont :

- **5 et 19 juillet**
- **2 et 16 août**

Le bac marron est à sortir la veille, et doit être rentré après la collecte.

Parking - Bornes électriques

Deux **bornes de recharge pour véhicules électriques** sont disponibles sur le parking de la salle des fêtes, rue de la Mairie, à côté de l'abri-bus. Ses places sont trop souvent occupées par des véhicules n'ayant pas besoin d'être rechargés. **Merci de laisser disponibles ces places pour la recharge des véhicules électriques.**

VIE COMMUNALE

Sortie de fin d'année à Reims

Nous avons décidé d'innover et de vous proposer une sortie de fin d'année, le 5 décembre 2024, à Reims, **réservée aux administrés de plus de 64 ans**.

Une **journée festive** avec :

- Visite d'un producteur de foie gras ;
- Visite d'une cave de champagne ;
- Repas gourmand ;
- Découverte du marché de Noël et de ses 150 chalets de produits artisanaux, spécialités régionales, idées cadeaux, gourmandises ;
- Spectacle son et lumière sur la Cathédrale et la Basilique Saint Rémi.

Une participation de 30 euros est demandée pour les Buccéens. Réservez votre journée du 5 décembre, le nombre de place sera limité ! **Nous vous transmettrons les conditions de réservation mi-septembre.**

Le musée d'Art Naïf de Vicq de nouveau ouvert

Après une fermeture de près de dix ans afin d'effectuer d'importants travaux de mise aux normes et de rénovation, le musée d'Art Naïf, situé à Vicq, accueille à nouveau le public, au sein d'un ancien corps de ferme de 900m².

Cet **espace d'exposition** est dédié à des **œuvres provenant des quatre coins du monde**, signées par des artistes issus d'une cinquantaine de pays différents, à des expositions temporaires, ainsi que des activités culturelles.

Informations pratiques disponibles sur www.musee-vicq.fr.

Vide-greniers 2024

Un **beau succès** pour le deuxième vide-greniers, organisé le dimanche 26 mai par la municipalité ! De **nombreux visiteurs** tout au long de la journée, une météo clémente et des **exposants ravis**. Rendez-vous l'année prochaine !

Concert de gospel

Vous avez été nombreux, le samedi 25 mai, à l'église Saint Sébastien pour assister au concert de gospel de la **chorale Kumbaya**. Une belle ambiance et beaucoup d'énergie.

Les dons récoltés ont été reversés à l'association caritative Age et Partage de Montfort l'Amaury.

Fête du village organisée par l'ABCL

C'est **Barbecue Party** le **dimanche 7 juillet** pour la fête du village, organisée par l'ABCL.

Chacun apporte ses grillades, à manger et à boire, les barbecues, les chaises et les tables seront à disposition. Au programme de la journée, **concours de pétanque, tournoi de foot et jeux de plateau**.

Venez nombreux, cette **manifestation est ouverte à tous**. Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes à partir de midi pour débuter la journée avec l'**apéritif offert par l'ABCL**.

A noter également dans l'agenda de rentrée, le **forum de l'ABCL** qui se tiendra le **7 septembre** de 10h00 à 15h00.

Fête du TCBSA

Le TCBSA est heureux de vous convier à sa fête, **le 6 juillet, à partir de 10h**.

Au programme :

- **Pré-inscriptions** pour la saison à venir ;
- **Tournoi de double** par tirage au sort (contactez-nous* pour vous inscrire) ;
- **Découverte** du tennis pour les enfants ;
- **Barbecue** pour passer un moment convivial.

Une **tombola** vous permettra de gagner de nombreux lots (billets à acheter le jour J sur place). Si vous êtes adhérents, rejoignez-nous pour nous dire à l'année prochaine. Si vous ne l'êtes pas, venez nous découvrir et partager notre bonne humeur.

*tc.boissy-sans-avoir@fft.fr - 0610590782

A VOS AGENDAS

- **Samedi 21 septembre** : Journée du patrimoine, ouverture de l'église Saint Sébastien de 10h00 à 12h00 puis de 15h00 à 18h00
- **Lundi 11 novembre** : Cérémonie du 11 novembre et cérémonie « Un arbre pour des naissances »
- **Samedi 16 novembre** : Journée gastronomique, salle des fêtes
- **Samedi 30 novembre** : Téléthon, bourse aux jouets
- **Jeudi 5 décembre** : Marché de Noël à Reims, sortie pour les Buccéens de plus de 64 ans

État Civil

Nos félicitations à Jeanne PESSEY et Christoph DESCAMPS, unis en la mairie de Boissy-sans-Avoir, le 25 mai 2024.

Nos sincères condoléances à la famille de Colette THIERRY, décédée le 16 mai 2024 à l'âge de 101 ans.

Horaires de la Mairie

La mairie est ouverte le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00. Le Maire reçoit aussi sur RDV en dehors des heures d'ouverture.

Horaires de permanence téléphonique : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00. **En juillet, permanence téléphonique uniquement le mardi et le vendredi.**

Merci de privilégier le dépôt de vos dossiers d'urbanisme en juillet.

mairie@boissy-sans-avoir.fr - 01 34 86 13 05